

**RESULTAT DU VOTE**

Nombre de votants :

Voix favorables :

Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14/12/2021**DELIBERATION**
n° CA 2021 _167

*relative au compte rendu des décisions prises par M. le Président
en application des délégations Consenties par le Conseil d'Administration
CDA*

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK

ANNEXE 1

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
	Subventions	CRB : 933 CDA	Participation au colloque « Regards croisés sur le coemploi » organisé à Bordeaux.
18/05/2021	Autres contrats, conventions, accords		Convention participation financière entre UT1 (CDA) et Université de Bordeaux
	Autres contrats, conventions, accords		
	Autres contrats, conventions, accords		

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 14/12/2021
DELIBERATION n° CA 2021 – 167
(CDA)